

## CHAUFFAGE AU BOIS

### FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION Pour des travaux de rénovation ou de transformation

Contacts	
Requérant (propriétaire)	Auteur du projet
Nom:	Nom:
Adresse:	Adresse:
NPA et lieu:	NPA et lieu:
Téléphone:	Téléphone:
E-mail:	E-mail:

Versement de l'aide financière à
Titulaire du compte:
Nom de l'institution bancaire et adresse:
Numéro IBAN:

Zone réservée à l'Administration

Planning des travaux
Date début des travaux:
Date mise en service:
Coût des travaux: CHF

Bâtiment	
Parcelle n°:	N° ECA:
Rue / lieu-dit:	Année de construction:
Affectation (selon SIA 380/1): <input type="checkbox"/> habitat collectif <input type="checkbox"/> habitat individuel <input type="checkbox"/> autre:	
Surface de référence énergétique (SRE):                      m <sup>2</sup>	

Caractéristiques de l'installation	
Combustible: <input type="checkbox"/> bûches <input type="checkbox"/> pellets <input type="checkbox"/> plaquettes <input type="checkbox"/> autre:	
Filtre à particule: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Marque et type:	
Fabricant de la chaudière:	N° homologation Energie-bois Suisse:
Désignation du modèle:	Volume accumulateur d'eau:                      L
Puissance totale:                      kW	Puissance/ SRE:                      W/m <sup>2</sup> de SRE
Ancienne énergie:	Energie d'appoint au bois:
<input type="checkbox"/> Nouvelle installation <input type="checkbox"/> Remplacement d'un chauffage au bois existant	

Documents à joindre à la demande
<input type="checkbox"/> Offre du fournisseur des équipements incluant prix, descriptif technique, plan et schéma de l'installation
<input type="checkbox"/> Copie du dossier de demande de subvention cantonale et de la décision y relative
<input type="checkbox"/> Copie de la dernière facture d'électricité du requérant

### Documents à transmettre pour le versement de la subvention

Copie des factures nominatives acquittées des travaux

Photographies de l'installation

Copie du contrat d'entretien de l'installation

### Conditions d'octroi

#### Habitat individuel, collectif ou bâtiment commercial:

Chauffage à bûche ou pellets avec réservoir journalier  
Remplacement de chaudière à gaz ou à mazout:  
CHF 4'500.-  
Remplacement d'un chauffage électrique:  
CHF 6'500.-

Installation de chauffage à bois automatique (pellets  
ou plaquettes):

Remplacement d'une chaudière à gaz ou à mazout

Chaudière (P< 20 kW): CHF 8'500.-

Chaudière (P> 20 kW): CHF 4'500.- CHF + 200.-/kW

Remplacement d'un chauffage électrique:

Chaudière (P< 20kW): CHF 12'500.-

Chaudière (P>20 kW): CHF 6'500.- CHF + 300.-/kW

#### En cas de création d'un réseau de distribution

hydraulique:

Habitation individuelle:

CHF 10'000.- forfaitaire (entre 100 et 400 m<sup>2</sup>)

Autres affectations:

CHF 500.-/kW

- Filtre à particule obligatoire;
- Chaudière bicomcombustible exclues;
- Chaudière avec label d'Energie-bois Suisse;
- Puissance maximale subventionnée de 60 W/m<sup>2</sup>;
- Uniquement chauffage central avec réseau de distribution de chaleur (poêle et cheminée d'appoint exclus);
- Uniquement pour des bâtiments existants;
- Uniquement pour remplacement de chaudière au mazout, au gaz ou d'un chauffage électrique fixe à résistance.
- Pas pour remplacement de chaudière bois ou chaudière bicomcombustible.
- Octroi dans la limite du budget disponible.
- Octroi conditionné à la décision cantonale d'octroi de la subvention.

### Procédure

- La demande est à adresser à l'Office du développement durable **avant le début des travaux** et au plus tard le 31 décembre 2023.

Office du développement durable

Secrétariat Municipal

Grand'Rue 38

1196 Gland

Tél: 022 354 55 50

e-mail: durable@gland.ch

- **Toute demande non datée, non signée ou incomplète sera renvoyée à l'expéditeur.**
- La Ville examine la demande et informe le requérant de sa décision relative à l'octroi de la subvention.
- En cas d'octroi, la subvention est promise pour une année.
- Une fois l'installation achevée et dans les deux mois suivant la date de mise en service, le requérant doit transmettre les documents requis pour le versement de la subvention.
- La subvention est versée à l'issue de l'examen des documents transmis. Une visite des installations peut être demandée par l'Office du développement durable.

### Signature

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans les directives de la Municipalité concernant l'application du règlement sur le fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Lieu et date: .....

Signature du propriétaire  
du bâtiment/de l'installation

(ou son représentant/administrateur): .....